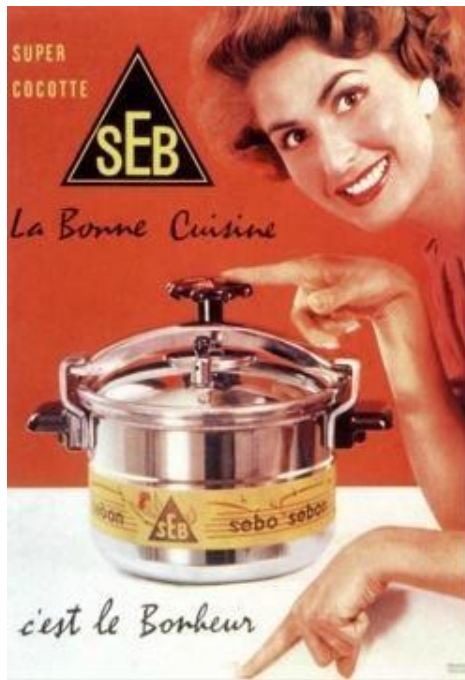


Être une femme sous la Ve République

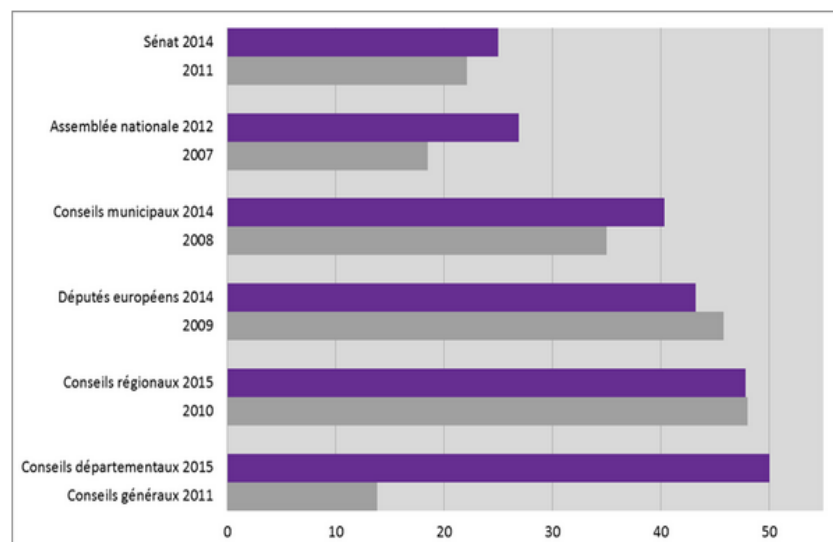


Affiche pour une publicité SEB, France, 1950



Affiche de publicité pour Numéricâble le 6 janvier 2014.

Proportion de femmes parmi les élus à l'issue des élections (%)



Sources : Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Assemblée nationale, Sénat, Ministère de l'intérieur, Insee



Les inégalités hommes-femmes au travail se réduisent mais persistent

Entre 1990 et 2012, la proportion de femmes actives chez les 15-64 ans a progressé de 8 points pour s'établir à 66, % en 2012. Sur la même période, la proportion d'actifs chez les hommes a stagné, à 75,3%. L'écart reste grand, mais il se réduit au bénéfice des femmes.

A temps complet, un homme gagne en moyenne 2312 euros par mois net de tous prélèvements, soit 19,3% de plus que les femmes (1865 euros). Mais ce sont chez les cadres que l'inégalité salariale est la plus criante : les hommes gagnent 4302 euros net en moyenne par mois, contre 3362 euros pour les femmes, soit une différence de près de 22%. L'écart se resserre et tombe à 8% chez les employés, où les hommes gagnent 1649 euros net, contre 1398 euros net pour les femmes.

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2014/02/19>

Les étapes de l'émancipation des femmes

1944 : les Françaises obtiennent le droit de vote.

1956 : fondation du Planning familial, association agissant en faveur de l'accès à la contraception.

1965 : les femmes obtiennent le droit de travailler et d'ouvrir un compte bancaire sans l'accord de leur mari.

1967 : la Loi Neuwirth autorise la contraception.

1970 : loi accordant l'autorité parentale partagée entre le père et la mère.

1975 : la loi Veil autorise l'IVG.

1983 : loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

1991 : Edith Cresson première Française Premier ministre.

1992 : loi réprimant le harcèlement sexuel au travail.

2000 : loi sur la parité en politique. Les partis politiques doivent présenter autant de femmes que d'hommes sur les listes électorales.

2006 : loi sur l'égalité salariale.

2010 : la lutte contre les violences faites aux femmes est déclarée grande cause nationale.

2013 : prise en charge de l'IVG à 100 % et remboursement intégral des contraceptifs pour les 15-18 ans.

2014 : loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (égalité professionnelle, garantie publique contre les impayés des pensions alimentaires, action contre les violences faites aux femmes...)